

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 
ID : 974-249740101-20250701-2025_074_BC_9-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 0

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2025_074_BC_9
Programme ITI 2021-2027 : projet
"Réhabilitation numérique et durable
de la zone artisanale de Le Port"

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - M. Irchad OMARJEE
- Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR -
Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Olivier HOARAU - M. Henry
HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Philippe LUCAS - M. Daniel
PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 16

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
24 juin 2025

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
07/07/2025

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme
Denise DELAVANNE procuration à Mme Mélissa COUSIN - Mme Laetitia
LEBRETON procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Bruno DOMEN
procuration à M. Philippe LUCAS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2025

AFFAIRE N°2025 074 BC 9 : PROGRAMME ITI 2021-2027 : PROJET "RÉHABILITATION NUMÉRIQUE ET DURABLE DE LA ZONE ARTISANALE DE LE PORT"

Le Président de séance expose :

I. Eléments de contexte :

La loi NOTRe (2015) a transféré aux intercommunalités la compétence obligatoire sur les zones d'activités économiques. Depuis le 1er janvier 2017, le Territoire de l'Ouest (TO) gère 15 zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, touristiques, portuaires et aéroportuaires.

Dans ce cadre, le Territoire de l'Ouest a réalisé plusieurs diagnostics techniques pour évaluer l'état des infrastructures et définir une stratégie d'intervention prioritaire visant leur maintenance, remise à niveau et réhabilitation.

Parmi les zones identifiées comme prioritaires figure **la Zone Artisanale de la commune de Le Port**.

II. Les objectifs du projet sont les suivants :

Des travaux de réhabilitation et de modernisation sont prévus dans la zone afin de :

- Renforcer son attractivité,
- Améliorer la signalétique pour restaurer la qualité d'usage et d'image,
- Assurer l'accessibilité à tous les modes de déplacement,
- Améliorer le confort thermique par une végétalisation adaptée.

L'objectif global est de proposer une offre immobilière d'entreprises en phase avec les enjeux économiques, environnementaux et technologiques, tout en valorisant le foncier disponible, notamment par la reconversion des friches, afin de stimuler la compétitivité des entreprises et moderniser durablement la zone d'activités.

III. Description de l'opération

Le projet prévoit une série d'aménagements destinés à améliorer la qualité, la fonctionnalité et l'accessibilité de la zone artisanale :

- **Création d'une placette conviviale** avec un parking arboré, offrant un espace de rencontre pour les usagers tout en renforçant l'offre de stationnement.
- **Réorganisation du plan de circulation** : la mise en sens unique des voies principales permettra une circulation plus fluide, tandis que les impasses conserveront un double sens pour maintenir une bonne desserte interne.
- **Aménagement de cheminements piétons accessibles aux PMR**, complétés par une venelle

piétonne pour favoriser les mobilités douces.

- **Ajout de places de stationnement** le long des voies, selon les emprises disponibles.
- **Installation de mobiliers urbains** (panneaux de jalonnement, arceaux vélos, signalétique) pour améliorer le confort et la lisibilité de la zone.
- **Végétalisation et traitement paysager** pour renforcer l’attractivité et le confort thermique.
- **Modernisation des réseaux techniques** : renforcement des réseaux d’eau (pluviale, usée, potable), amélioration de l’éclairage public par des LED en télégestion, et optimisation des réseaux électriques et télécoms.

Le projet est structuré en deux tranches :

- Une **tranche ferme**, concernant les parcelles déjà maîtrisées par le Territoire de l’Ouest ;
- Une **tranche optionnelle**, relative aux parcelles non maîtrisées, qui nécessiteront des procédures administratives préalables (notamment une DUP).

- Localisation

La Zone Artisanale, implantée sur le territoire de la commune de Le Port, s’étend sur une superficie de 9,1 hectares et comprend un linéaire de voirie totalisant 1 862 mètres. Elle est accessible depuis la RN 4 A, par le rond-point de la Rose des Vents, ainsi que par le rond-point de la rue Sully Prud’homme.



Planning prévisionnel :

	Début (mois – année)	Fin (mois - année)
Etudes	Août 2023	Décembre 2027
Travaux	Janvier 2025	Décembre 2027

IV. Plan de financement :

Sources de financement	Montant hors TVA (en €)	%
UE - FEDER	3 172 903,13 €	70%
CPN Région	453 271,88 €	10%
Maître d'Ouvrage	906 543,75 €	20%
Coût total éligible HT	4 532 718,76 €	

Les coûts relatifs à cette opération issus des marchés sont estimés à 4 532 718,76 € et une subvention de 3 626 175,01 € est sollicitée par le Territoire de l'Ouest.

Le Territoire de l'Ouest en tant qu'Entité Territoriale ITI doit se prononcer sur ce projet.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 19/06/2025.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **PRENDRE ACTE** du projet de réhabilitation de la zone artisanale de le Port et de l'avis favorable (joint au présent rapport) qui sera transmis au Comité Territorial ;
- **AUTORISER** le Président ou tout autre personne habilitée par lui à signer tout document y afférent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président